



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Val-d'Oise

Commune : Marines

Autres communes :

## R500

Appellation : Eglise et chapelle funéraire

## Monument(s)

Appellation : Eglise et chapelle funéraire

Protection : classement

Arrêté : classement le 08/01/2024

Étendue de la protection : l'église Saint-Rémi en totalité, à l'exclusion des locaux du presbytère situés au-dessus de la chapelle de la Vierge et de la sacristie.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.